

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 20 avril 2021

Objet : Mesures pour les personnes significatives lors des sorties temporaires d'un usager hébergé en RI avec des usagers vulnérables à la COVID-19

Madame,
Monsieur,

Nous avons reçu de nouvelles directives du ministère de la santé et services sociaux (MSSS) pour la clientèle adulte hébergée en lien avec les sorties temporaires, toujours dans un but de diminuer la propagation de la COVID-19 notamment pour la clientèle DI-TSA-DP qui y est vulnérable, en soutenant le maintien des liens sociaux pour nos usagers.

Voici en résumé, les directives en lien avec les sorties en fonction du palier d'alerte :

Lorsque l'usager réside dans une région à palier d'alerte orange :

- On doit limiter aux sorties essentielles, à la condition que l'usager est en mesure de suivre les conditions d'isolement (si besoin) au retour.

Lorsque l'usager réside dans une région à palier d'alerte rouge :

- Les sorties sont non recommandées. Il est demandé de favoriser le maintien du lien social par des moyens alternatifs.

Par ailleurs, il y a des mesures à suivre pour la personne significative (ex. : 1 famille, 1 conjoint) en préparation de l'accueil d'un usager pour une sortie temporaire d'un usager en RI hébergeant une personne vulnérable à la COVID-19 :

- Signer le registre des visites et sorties à l'arrivée à la RI-RTF;
- Avoir suivi les formations sur le lavage de mains (<https://fcp.rtss.qc.ca/local/html-courses/hygiene/story.html>) et la procédure pour le port des équipements de protections individuelles-EPI (<https://vimeo.com/399025696>). De plus, je me conformerai aux conditions et aux consignes à respecter par le milieu de vie ou par les autorités de santé publique en matière de protection et de contrôle des infections;
- L'autosurveillance des symptômes de soi-même (personne significative) durant 7 jours avant l'accueil et limiter, dans la mesure du possible, au maximum les contacts sociaux pendant 7 jours avant l'accueil de l'usager pour son congé temporaire. Aucun contact social pendant la période du congé temporaire;
- Faire un test de dépistage avant l'accueil de l'usager.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'intervenant pivot de l'utilisateur

Le directeur des programmes Déficiences,


Jean-Marc Ricard

p. j. Registre_Visites et sorties d'utilisateurs en RI-RTF